



POUR RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE au Canada

L'Association canadienne de santé publique invite le gouvernement fédéral à amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres acteurs à créer des systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables au Canada.

Ce que fait la santé publique

La santé publique, ce sont les efforts organisés de la société pour maintenir les personnes en santé et éviter les blessures, les maladies et les décès prématurés. Le renforcement des systèmes qui organisent et qui offrent des services de santé publique dans tout le pays doit commencer par une vision commune actualisée des services que ces systèmes ont le mandat d'offrir et des résultats qu'ils devraient chercher à atteindre pour les populations du Canada.

Fonctions de base

Au Canada, les praticiens et praticiennes s'entendent en général pour dire que la santé publique a six fonctions de base : 1) l'évaluation de la santé des populations; 2) la protection de la santé; 3) la surveillance de la santé; 4) la prévention des maladies et des blessures; 5) la promotion de la santé; et 6) les mesures et interventions d'urgence. À l'heure actuelle, les instances canadiennes définissent, mettent en pratique et administrent ces fonctions de différentes façons, souvent dans des lois et des règlements périmés et fragmentaires.



Une entente intergouvernementale sur les descriptions détaillées des fonctions de base sera le fondement structurel du renforcement des systèmes de santé publique au Canada. Ce sera la pierre d'assise d'un cadre cohérent d'objectifs et d'indicateurs de résultats, de normes de collecte et d'analyse des données, de compétences et de formation de la main-d'œuvre en santé publique, ainsi que d'un cadre de gouvernance.

Objectifs de santé des populations

Pour définir ce que les systèmes de santé publique doivent absolument offrir, il faudra aussi convenir à l'échelle du Canada d'un ensemble d'objectifs de haut niveau qui établissent des cibles de résultats cliniques pour diverses populations et pour la réduction des iniquités entre les populations. Ces objectifs devront être associés à des indicateurs mesurables permettant la communication et l'analyse périodiques des informations, et ils devront être intégrés dans la conception de systèmes nationaux de données sur la santé.

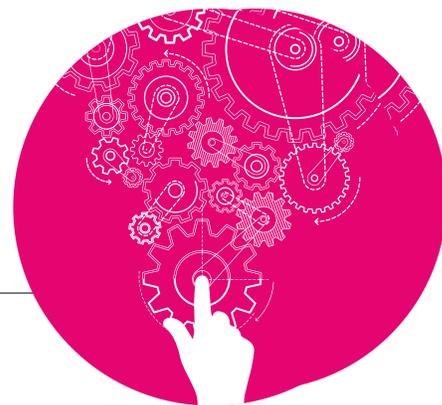
APPELS À L'ACTION

L'ACSP invite le gouvernement fédéral à :

1. Prendre l'initiative de réunir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour définir un énoncé pancanadien des fonctions de base de la santé publique afin d'établir un engagement commun envers le mandat des services de santé publique. Pour commencer, le gouvernement fédéral devrait établir à l'échelle intergouvernementale un « groupe de travail sur les systèmes de santé publique » dont la première tâche sera de définir les fonctions de base des services de santé publique au Canada.
2. Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à traduire les fonctions de base convenues de la santé publique en un ensemble de grands objectifs de santé des populations. Ces objectifs devraient être associés aux indicateurs de résultats convenus et à des systèmes de données sur la santé conçus pour collecter des données servant à mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs de santé des populations.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous invitons le gouvernement du Canada à :



FONCTIONS DE BASE DES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

- 1 Réunir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour créer un énoncé pancanadien des fonctions de base de la santé publique afin d'établir un engagement commun envers le mandat des services de santé publique.

OBJECTIFS DE SANTÉ DES POPULATIONS

- 2 Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à traduire les fonctions de base convenues de la santé publique en un ensemble de grands objectifs de santé des populations qui précisent les résultats que les services de santé publique seront tenus de fournir aux populations du Canada.
- 3 Rechercher un accord sur des indicateurs de résultats pancanadiens permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs de santé des populations.

COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 4 Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs concernés à produire une liste actualisée des compétences en santé publique.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 5 Diriger des consultations sur un programme de formation pancanadien pour la main-d'œuvre professionnelle en santé publique fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique. Déterminer les formules optimales de prestation de cette formation.
- 6 S'engager à financer une plateforme de formation en ligne pour la main-d'œuvre en santé publique, à mettre au point et à offrir par l'Agence de la santé publique du Canada ou à déléguer à une organisation d'acteurs compétente.

GOVERNANCE

7 DIRIGER LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI :

- Définisse les fonctions de base et les objectifs des services de santé publique du Canada;
- Décrive le mandat fédéral de soutien à la santé publique au palier national et en collaboration avec les provinces et territoires;
- Alloue de nouveaux transferts de fonds ciblés aux provinces et territoires pour combler les lacunes dans leurs capacités de fournir les services de santé publique;
- Attribue des obligations redditionnelles de communication d'informations, de contrôle et d'évaluation des effets sur la santé

publique au sein des systèmes de santé des provinces et des territoires, et qui exige des rapports annuels sur les progrès accomplis à l'échelle du pays en vue d'atteindre les objectifs de santé des populations;

- Soutienne la planification des mesures d'urgence en santé publique et définisse dans la législation les pouvoirs extraordinaires du gouvernement fédéral en matière de santé publique dans les domaines où une coordination pancanadienne est essentielle (p. ex. l'immunisation, la capacité de fabrication et la communication de données).
- ### 8 ADOPTER DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE QUI PERMETTENT AUX SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ PUBLIQUE D'ÉCLAIRER LES POLITIQUES POUR LA SANTÉ :
- En définissant les indicateurs de résultats les plus aptes à évaluer les effets de la santé publique sur l'amélioration de la santé et la promotion de l'équité en santé;
 - En établissant des mécanismes gouvernementaux ciblés pour favoriser la collaboration interministérielle et promouvoir ainsi la santé des populations;
 - En structurant les organes et processus de gouvernance de manière à amplifier la voix et l'autorité des communautés touchées, tant pour la gouvernance habituelle de la santé publique que pendant les urgences sanitaires.



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE

Porte-parole national indépendant et défenseur fidèle de la santé publique, l'Association canadienne de santé publique parle au nom des individus et des populations avec tous les ordres de gouvernement.

NOTRE VISION Des gens et des communautés en bonne santé prospérant dans des environnements rassembleurs, équitables et durables

NOTRE MISSION Améliorer la santé de toutes les personnes et toutes les communautés du Canada, en particulier celles qui sont structurellement défavorisées, et contribuer à l'avènement d'un monde plus sain et plus équitable